Déclaration Préalable UNSA
Réunion instance de concertation informelle du 13 février 2020
Région Bretagne

Madame la Préfète,

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Chers collègues,

L'UNSA a décidé de participer à votre réunion de concertation informelle dans un contexte social qui reste très tendu. Dans l'intérêt des agents mais aussi de notre employeur l'administration, nous espérons que nos demandes seront quand même entendues et que vous nous apporterez les réponses que nous attendons.

En préambule nous souhaitons d'abord indiquer qu'à défaut de recevoir des documents de préparation suffisamment en avance nous aimerions connaître l'ordre du jour de ces instances régionales.

N'en ayant pas donc pas reçu pour cette instance nous nous permettons de vous interroger sur les sujets suivants :

1er sujet :

La mise en place des Secrétariats Généraux Communs (SGC) pour lesquels un vote unanime d'opposition à leur création a été émis par les OS présentes, en comité technique des DDI.

L'UNSA n'a pas changé sa position sur le sujet, en cohérence avec ce qui vous a été dit depuis le départ. Cette réforme d'envergure n'améliorera pas le service rendu aux personnels des DDI, en raison de l'éloignement crée entre les services bénéficiaires et les services support.

Certes, le dispositif RH projeté a été négocié et plusieurs amendements de l'UNSA ont été repris, mais nul ne peut contester le fait que de nombreux préalables qui relèvent de décisions nationales n'ont toujours pas été satisfaits dans le cadre d'une convergence interministérielle indispensable pour réussir la création des SGC et motiver les personnels à les rejoindre : action sociale, gestion indemnitaire, gestion des mobilités …

A cela, on peut aussi ajouter les incertitudes immobilières sur l'implantation des SGC, en Ille-et-Vilaine, par exemple, les futurs projets présentés aux personnels, sont une réelle source d'angoisse ! Signalons également des options immobilières un peu « dirigées » : c'est souvent la Préfecture et donc un site unique qui est recherché, alors que le multi-sites est possible, mais n'est pas vraiment expertisé et évalué.

Les contraintes sont nombreuses et la tâche est immense : pourquoi donc le Gouvernement refuse de revoir ce calendrier du 30 juin 2020, comme l'UNSA l'a demandé par courrier au Secrétaire Général du Gouvernement en se fondant sur des arguments objectifs et pragmatiques ? Ce courrier est resté lettre morte jusqu'à ce jour.

Enfin, la situation conséquente du choix légitime et compréhensible de certains agents à ne pas rejoindre le SGC est inquiétante. La perte de compétences induite va pénaliser les personnels des DDI, notamment en RH. Par ailleurs, le refus d'acter des sureffectifs, en renvoyant seulement aux outils déployés dans le cadre des décrets d'application de la loi de Transformation de la Fonction Publique, ne sont pas acceptables car c'est bien un plan social d'envergure qui se préfigure. Les mobilités sont complexes et les restructurations engagées à plein d'endroits par le chantier de l'Organisation Territoriale de l'État (OTE) vont créer une mise en concurrence généralisée des agents car tous reconnus comme prioritaires : Pouvez nous confirmer que des affectations d'autorité seront prises avec le cas échéant une mobilité géographique à partir du 01/01/2021 ?

Enfin les Lignes Directrices de Gestion des ministères ne sont pas encore connues et aucune disposition interministérielle n'a été prévue pour les services concernés dont les DDI, ce qui surprend pour le moins et nous inquiète pour les personnels concernés. Ils sont « lâchés » par leur ministère d'origine, sans connaître quel sera leur sort demain dans un service interministériel ?

Pour toutes ces raisons nous vous soumettons les demandes suivantes :

1) L'UNSa demande que puissent être mis en place, au sein des DDI, des référents RH de proximité pour toutes les implantations remarquables. À noter que L'UNSa entend que par ces référents, relevant du SGC, soient de véritables relais pour les collègues au sein des DDI, permettant ainsi une structuration claire et efficiente de ce futur service, et donc pas de simples correspondants entre la direction et le SGC comme imaginé ; Nous relevons au demeurant que ce choix avait déjà était fait en 2010 à la création de la DREAL et de son Pôle Support Intégré et que cette option fonctionne toujours aujourd'hui.

2) L'UNSa souhaite connaître les « parts d'ETP » des missions qui resteront au sein de chaque DDI et tenues par des des agents devant rejoindre le SGC et souhaite savoir comment seront gérés ces « parts d'ETP » dont les missions resteront orphelines.

3) L'UNSa demande à ce que les dites « parts d'ETP » résiduelles puissent être mutualisées et dédiées par exemple aux collègues qui ne souhaiteraient pas rejoindre le SGC ou permettraient à des collègues qui relèveraient fonctionnellement du SGC de demeurer physiquement par ces compléments au sein des DDI comme référents ou correspondants de proximité.

4) L'UNSa souhaite que vous précisiez ce qu'il adviendra dans la durée des collègues qui ne rejoindraient pas le SGC ;

2ème sujet :

Concernant **l'organisation territoriale de l'État**, le plus grand flou demeure. La circulaire du 15 janvier 2020, catalogue des missions de l'État à brader, vient ajouter encore plus de confusion pour les personnels. Ajoutons à cela, par exemple d'autres opérations plus spécifiques, comme les nouvelles orientations en matière de gestion du BOP 135 (UTAH) entre les DREAL et les DDTM. L'ensemble de ces actions conduites de manière désorganisée manque cruellement de lisibilité !

Nous souhaitons par ailleurs repartir ce jour avec des réponses sur les services de la Jeunesse et des Sports concernant plus particulièrement :

- la confirmation du périmètre exact de la délégation de compétences à la région vous avez proposé dans votre projet du 21 octobre 2019

- le sort exact réservé aux Conseillers Techniques du Sport. Iront-ils en DRAJES ?

- Quel va être le protocole RH pour les agents de la DRJSCS de Bretagne ?

Pour conclure, l'UNSA n'a eu de cesse de vous rappeler, Mme la Préfète, que les personnels sont inquiets et fatigués de ces réorganisations perpétuelles. L'UNSA demande des mesures administratives et financières significatives pour garantir la mise en œuvre dans de bonnes conditions de ces réformes. **C'est par un alignement vers le haut** que l'on pourra assurer la pérennité des structures et la préservation des compétences et par la même le service public porté au quotidien par l'ensemble des agents !

Nous vous remercions de votre attention.